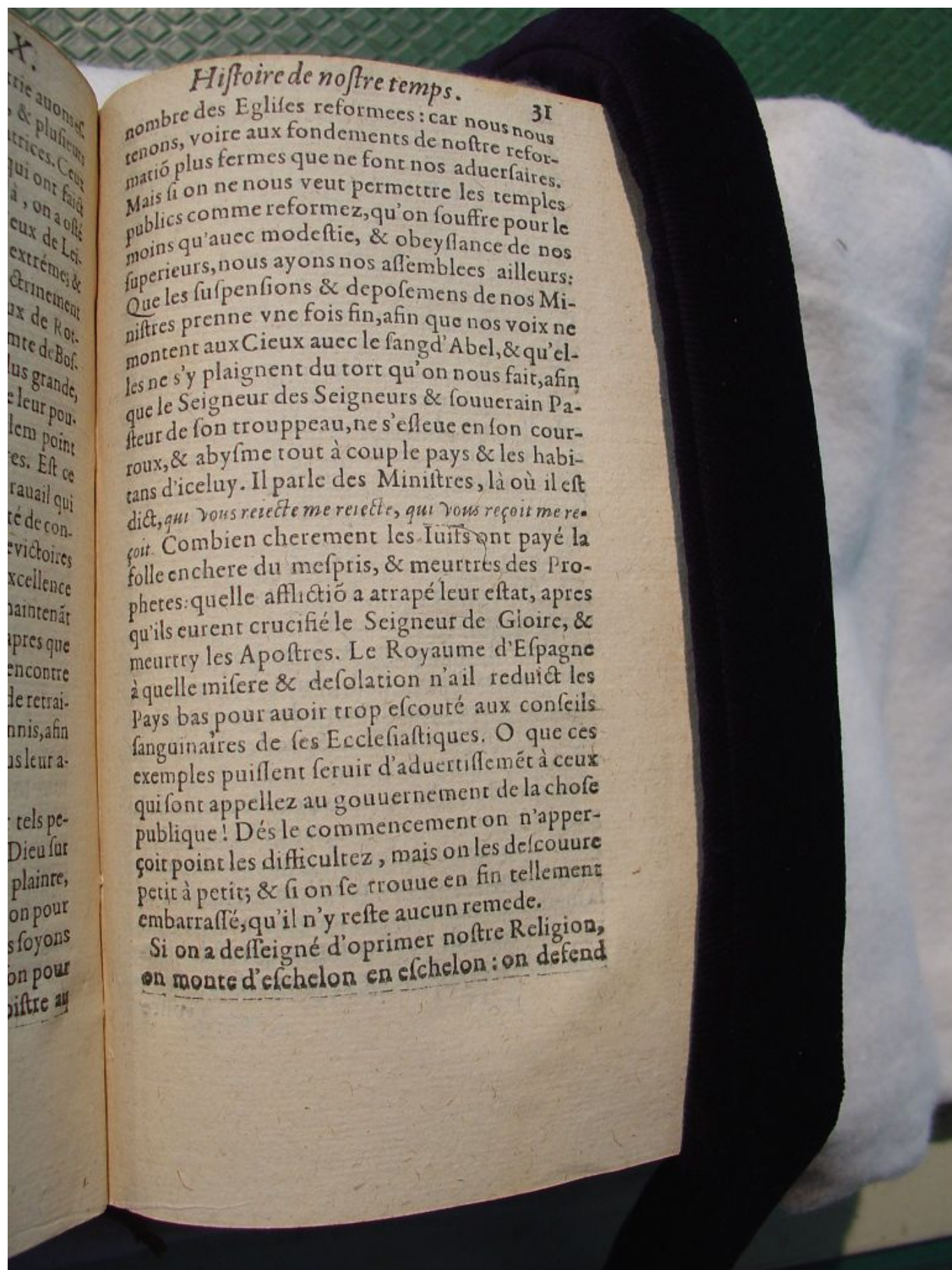
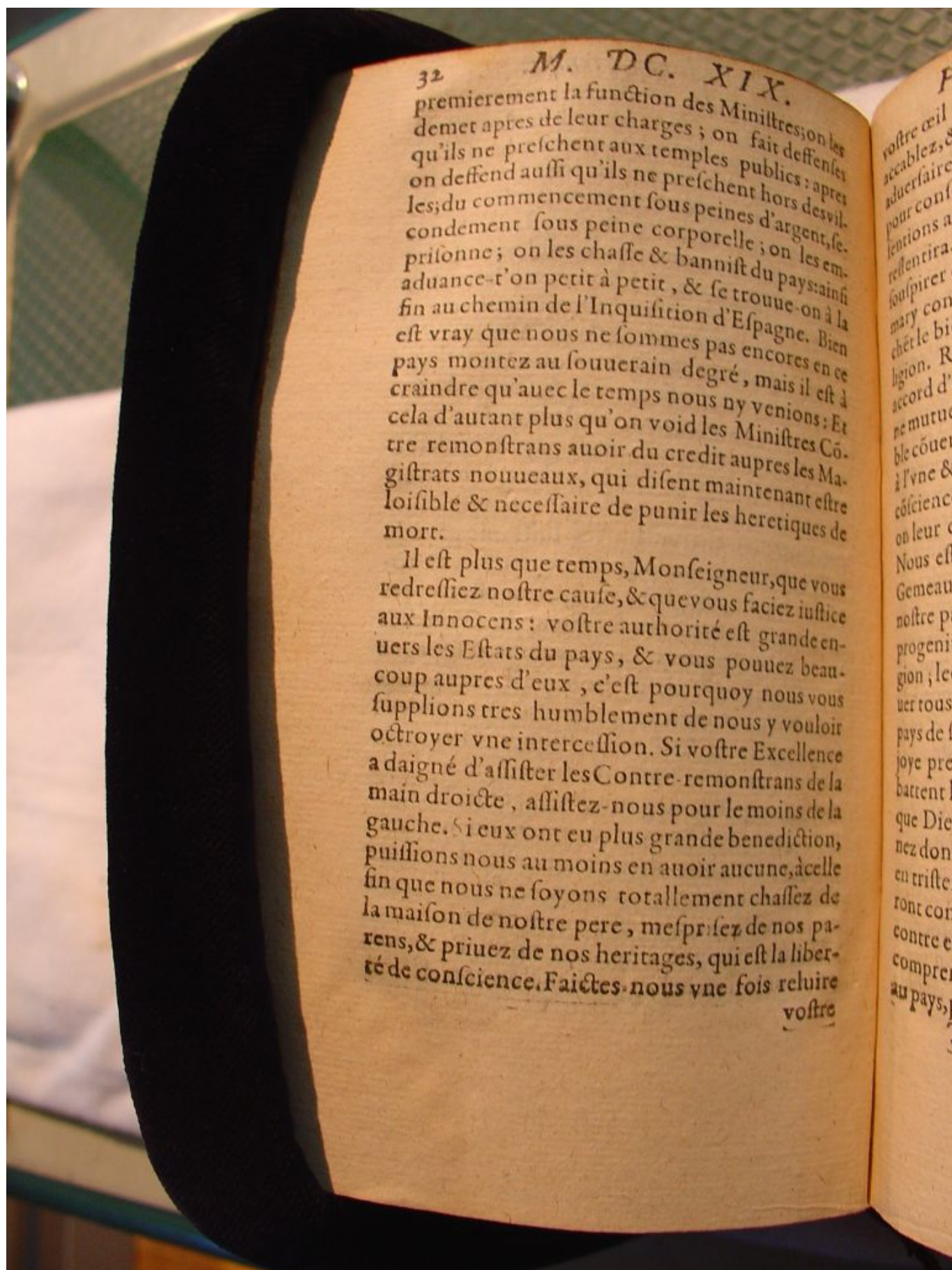


1619_031.jpg



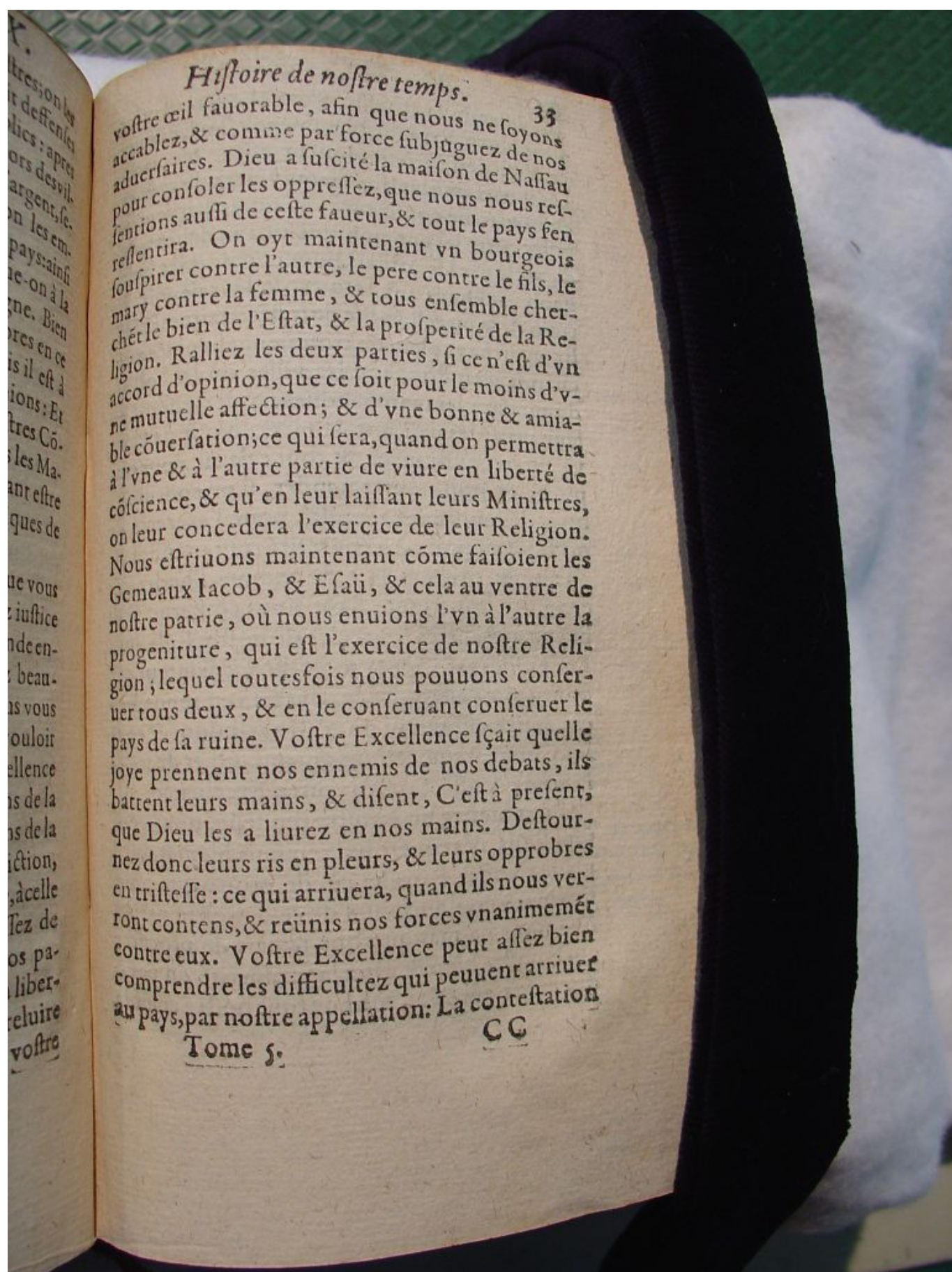
1619_032.jpg



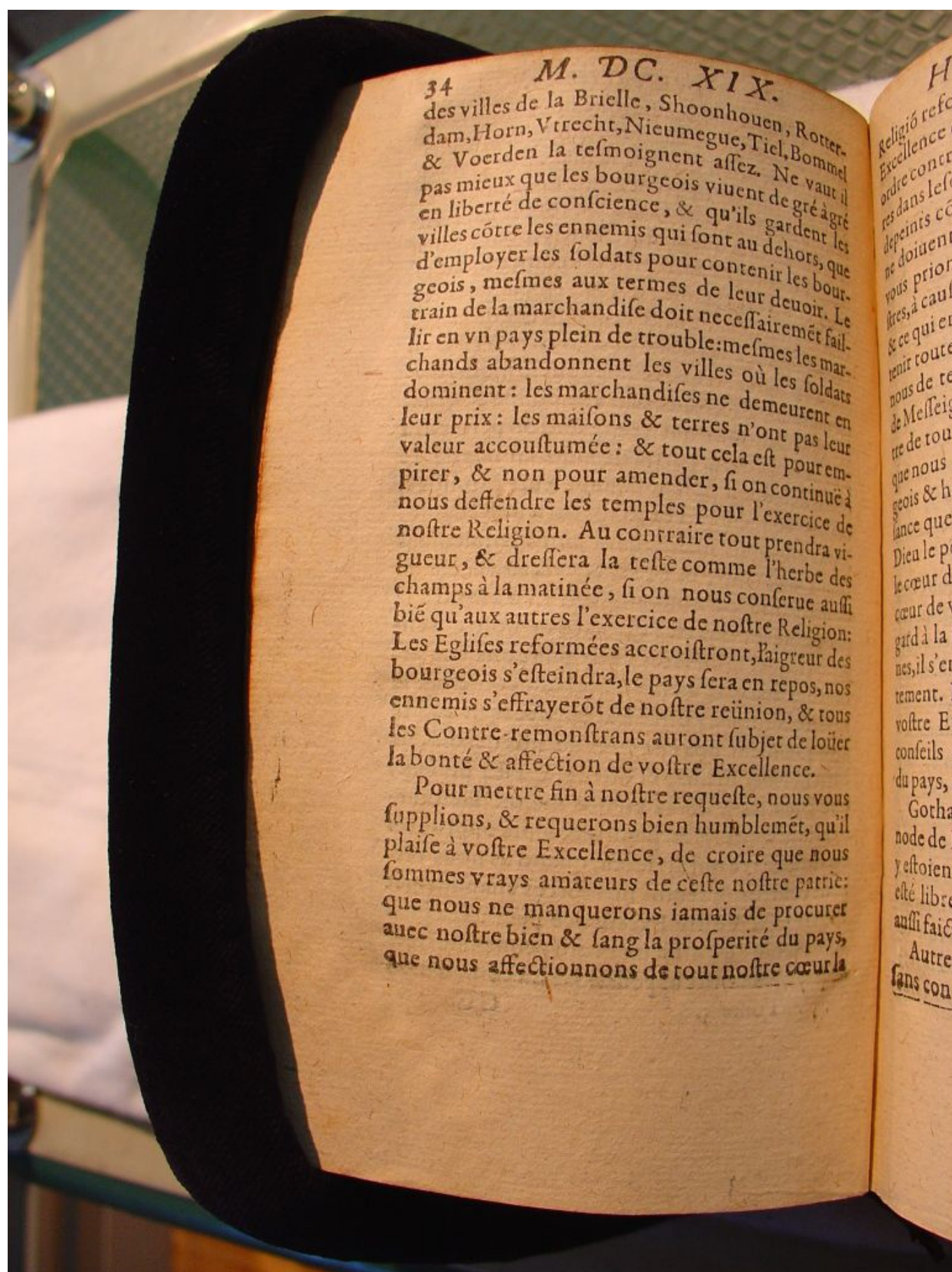
32 M. DC. XIX.
 premierement la fonction des Miniltres; on les
 demet apres de leur charges; on fait deffenses
 qu'ils ne preschent aux temples publics: apres
 on deffend aussi qu'ils ne preschent hors des vil-
 les; du commencement sous peines d'argent, se-
 condement sous peine corporelle; on les em-
 prisonne; on les chasse & bannist du pays: ainsi
 aduance-t'on petit à petit, & se trouue-on à la
 fin au chemin de l'Inquisition d'Espagne. Bien
 est vray que nous ne sommes pas encores en ce
 pays montez au souuerain degre, mais il est à
 craindre qu'avec le temps nous ny venions: Et
 cela d'autant plus qu'on void les Ministres Co-
 gistrats nouueaux, qui disent maintenant estre
 loisible & necessaire de punir les heretiques de
 mort.

Il est plus que temps, Monseigneur, que vous
 redressiez nostre cause, & que vous faciez iustice
 aux Innocens: vostre autorité est grande en-
 uers les Estats du pays, & vous pouuez beau-
 coup aupres d'eux, c'est pourquoy nous vous
 supplions tres humblement de nous y vouloir
 octroyer vne intercession. Si vostre Excellence
 a daigné d'assister les Contre-remonstrans de la
 main droicte, assistez-nous pour le moins de la
 gauche. Si eux ont eu plus grande benediction,
 puissions nous au moins en auoir aucune, à celle
 fin que nous ne soyons totalement chassés de
 la maison de nostre pere, mesprisez de nos pa-
 rens, & priuez de nos heritages, qui est la liber-
 té de conscience. Faictes-nous vne fois reluire
 vostre

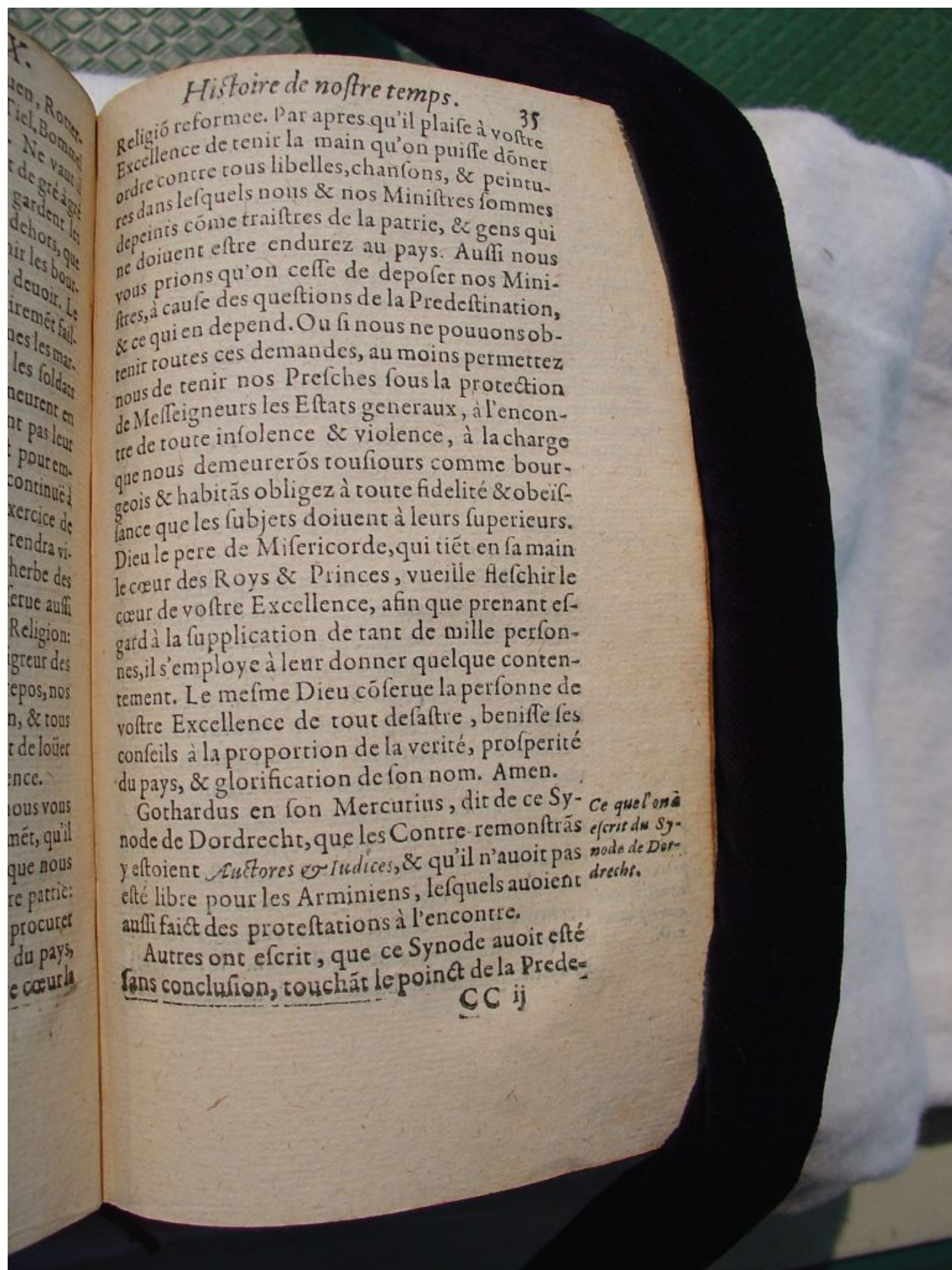
1619_033.jpg



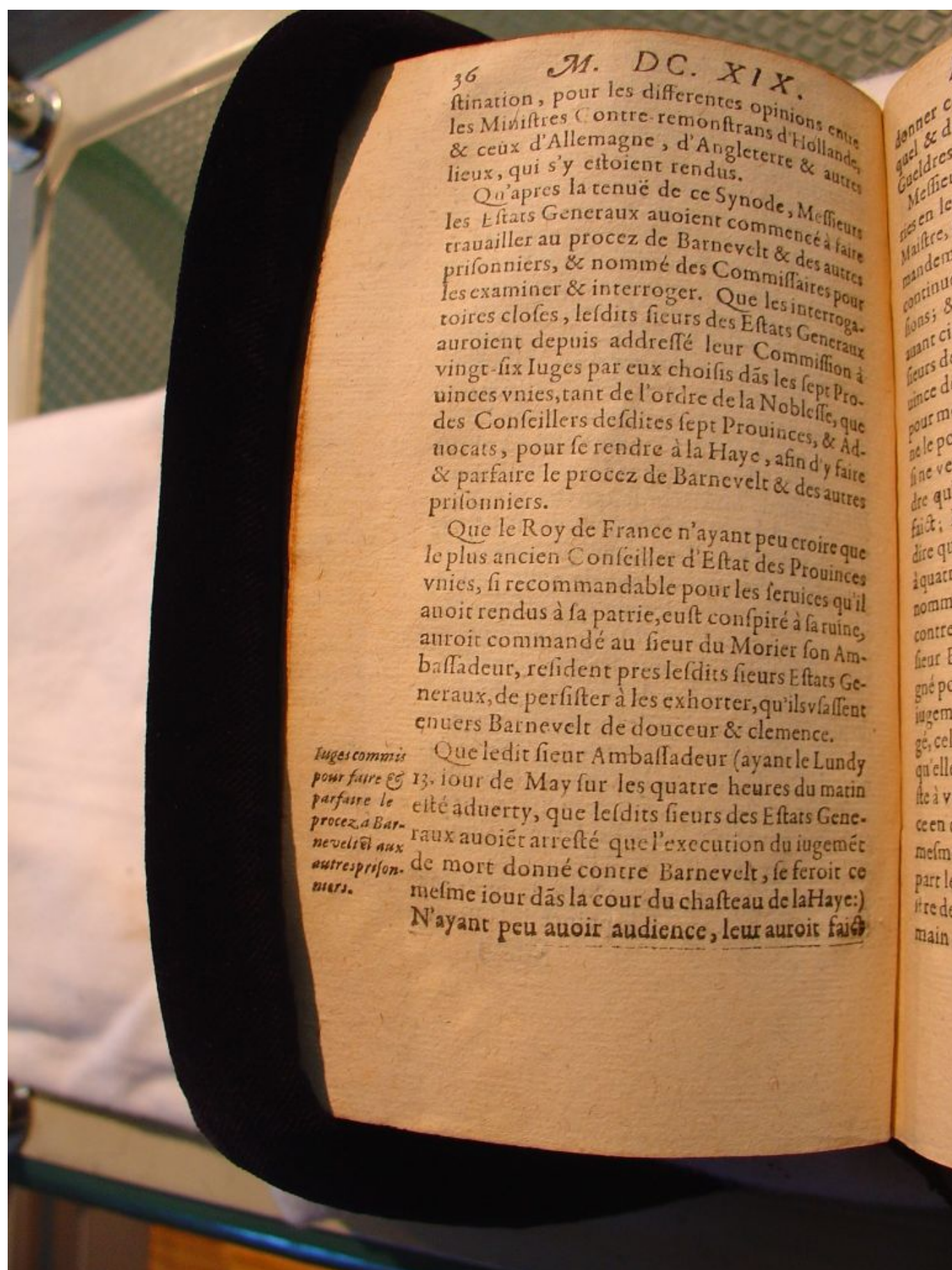
1619_034.jpg



1619_035.jpg



1619_036.jpg



36 M. DC. XIX.
 stination, pour les différentes opinions entre
 les Ministres Contre-remonstrans d'Hollande,
 & ceux d'Allemagne, d'Angleterre & autres
 lieux, qui s'y estoient rendus.

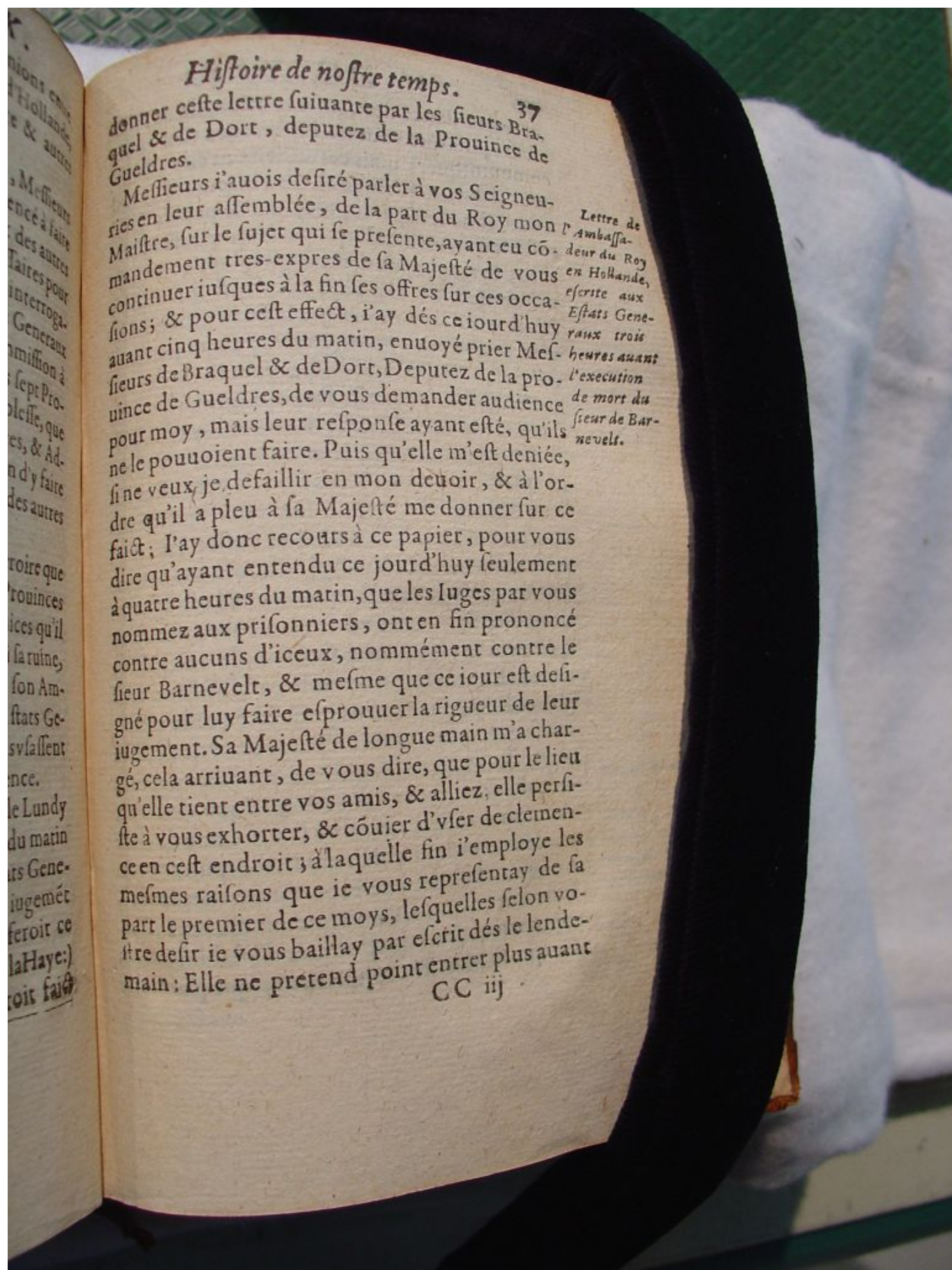
Qu'après la tenuë de ce Synode, Messieurs
 les Estats Generaux auoient commencé à faire
 travailler au procez de Barnevelt & des autres
 prisonniers, & nommé des Commissaires pour
 les examiner & interroger. Que les interroga-
 toires closes, lesdits sieurs des Estats Generaux
 auroient depuis adressé leur Commission à
 vingt-six Iuges par eux choisis dās les sept Pro-
 uinces vnies, tant de l'ordre de la Noblesse, que
 des Conseillers desdites sept Prouinces, & Ad-
 uocats, pour se rendre à la Haye, afin d'y faire
 & parfaire le procez de Barnevelt & des autres
 prisonniers.

Que le Roy de France n'ayant peu croire que
 le plus ancien Conseiller d'Estat des Prouinces
 vnies, si recommandable pour les services qu'il
 auoit rendus à sa patrie, eust conspiré à sa ruine,
 auroit commandé au sieur du Morier son Am-
 bassadeur, resident pres lesdits sieurs Estats Ge-
 neraux, de persister à les exhorter, qu'ils vlassent
 enuers Barnevelt de douceur & clemence.

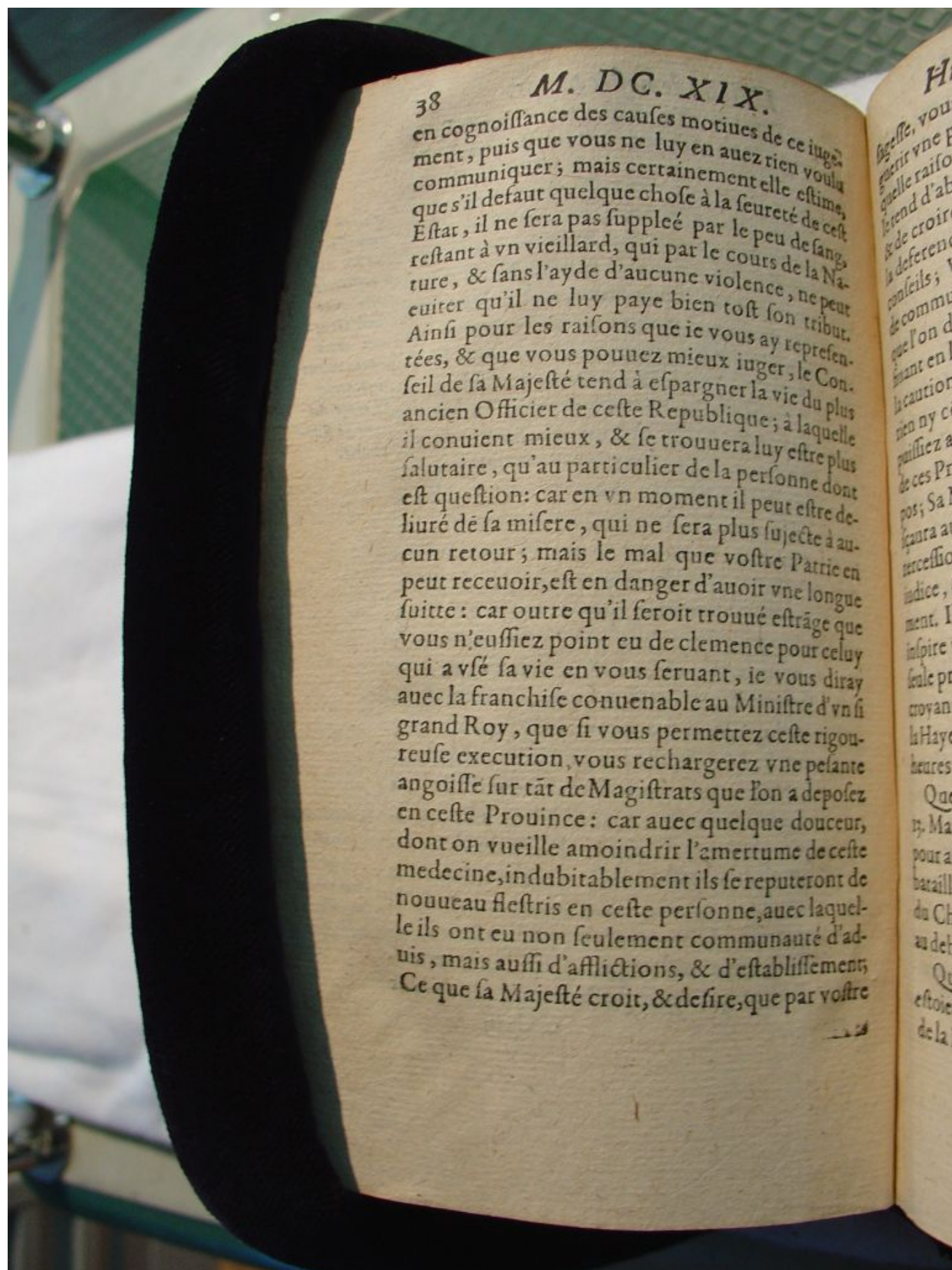
*Iuges commis
 pour faire &
 parfaire le
 procez à Bar-
 nevelt & aux
 autres prison-
 niers.*

Que ledit sieur Ambassadeur (ayant le Lundy
 13. iour de May sur les quatre heures du matin
 esté aduertty, que lesdits sieurs des Estats Gene-
 raux auoiēt arresté que l'execution du iugemēt
 de mort donné contre Barnevelt, se feroit ce
 mesme iour dās la cour du chasteau de la Haye.)
 N'ayant peu auoir audience, leur auroit fait

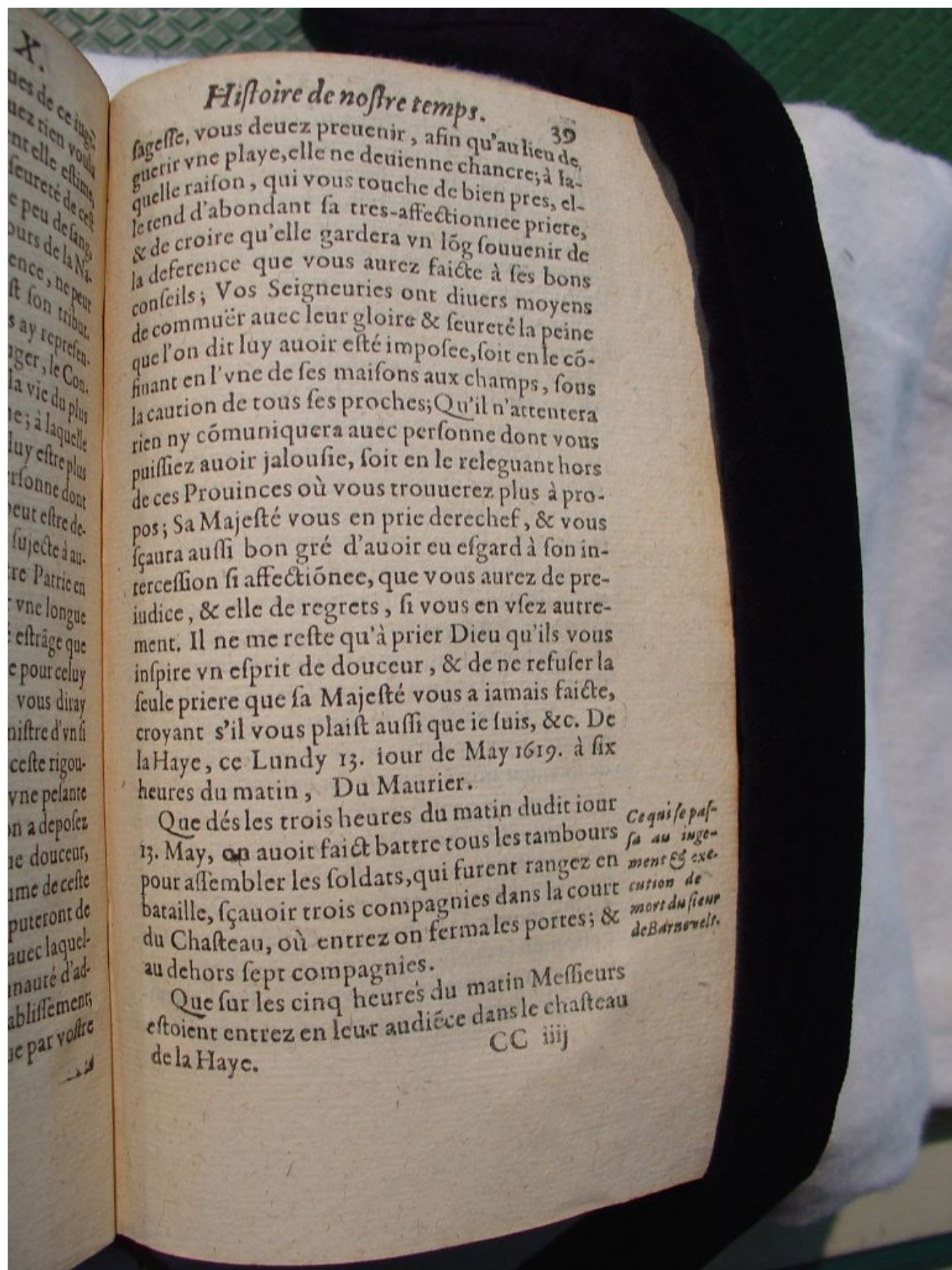
1619_037.jpg



1619_038.jpg



1619_039.jpg



1619_040.jpg

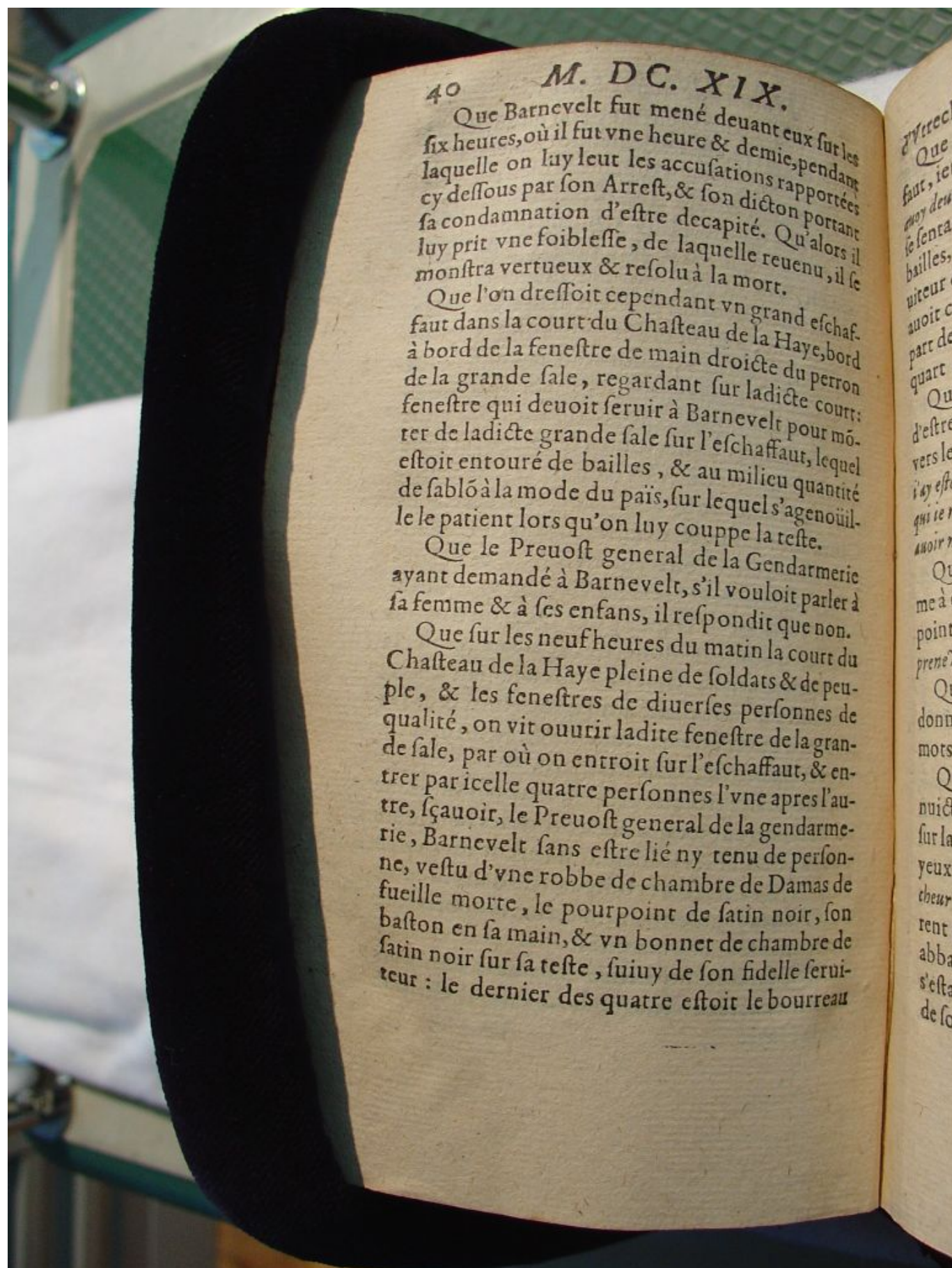


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan